

**PLAN PARTICULIER DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE
« LA ROSINE » À CUL-DES-SARTS (COUVIN)**

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du.....

Le Ministre-Président

La Ministre de la Nature

Elio DI RUPO

Céline TELLIER

CADRE 1 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

HISTORIQUE DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE

Nouvelle Réserve naturelle domaniale

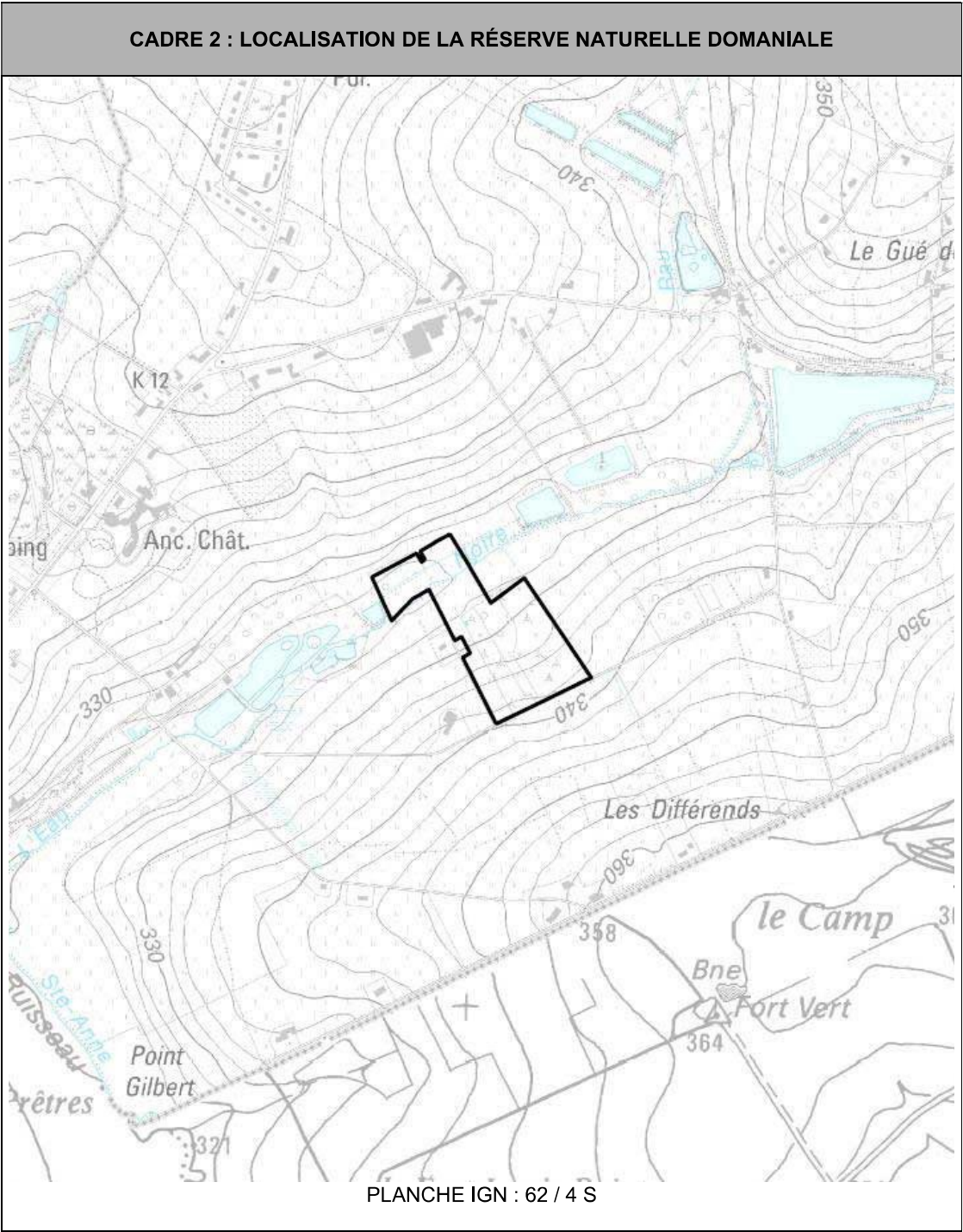
APELLATION	CANTONNEMENT RESPONSABLE
Réserve naturelle domaniale de « La Rosine »	Département de la Nature et des Forêts Direction de Namur Cantonement de Couvin L'ingénieur Chef de cantonnement Rue Saint-Roch, 60 5670 Nismes
PROPRIETE	COMMISSION CONSULTATIVE DE GESTION
Monsieur et Madame Tilquin Une convention tacitement renouvelable de mise à disposition des terrains a été signée en date du 4 octobre 2018 pour une durée de 30 années.	CCGRND de Namur c/o Direction de Namur Avenue Reine Astrid, 39-45 5000 Namur

PARCELLES CADASTRALES ET SURFACE

Parcelles cadastrées ou l'ayant été

commune	division	section	lieu-dit	n° parcelle	surface (ha)
Couvin	5 – Cul-des-Sarts	F		258/02	0,0960
Couvin	5 – Cul-des-Sarts	F		273/02 a	0,0586
Couvin	5 – Cul-des-Sarts	F		256	0,0330
Couvin	5 – Cul-des-Sarts	F		266 e	0,0150
Couvin	5 – Cul-des-Sarts	F		266 d	0,0040
Couvin	5 – Cul-des-Sarts	F		327 f13 pie	1,0896
Couvin	5 – Cul-des-Sarts	F		327 f6	0,8370
Couvin	5 – Cul-des-Sarts	F		327 b3	2,2060
Couvin	5 – Cul-des-Sarts	F		327 t	0,5360
Couvin	5 – Cul-des-Sarts	F		273 t	0,4370
Couvin	5 – Cul-des-Sarts	F		273 l	0,2960
Couvin	5 – Cul-des-Sarts	F		257 a	0,3920
Total :					6,0002

Surface cadastrale totale : 6 ha 00 a 02 ca



CADRE 3 : ASPECTS BIOLOGIQUES**FLORE ET HABITATS REMARQUABLES**

La réserve regroupe d'anciennes prairies de fauche mésophiles et humides occupant le flanc gauche de la vallée de l'Eau Noire, au sein d'une zone agricole bocagère. Elle est reprise dans le site de grand intérêt biologique de la Rosine (SGIB 3224).

Ces prairies, jadis exploitées de manière extensive et sans usage de fertilisants, hébergent encore une flore intéressante qui témoigne des sols maigres, comme la succise des prés (*Succisa pratensis*), le platanthère des montagnes (*Platanthera chlorantha*), l'orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*) ou encore la laïche noire (*Carex nigra*).

Cet abandon a laissé la voie libre à la colonisation par des fourrés pionniers, notamment par le saule pourpre (*Salix purpurea* var. *lambertiana*), un arbuste rare en Ardenne.

Bien qu'encore partielles, les données floristiques permettent de caractériser schématiquement certains habitats :

- prairie de fauche mésophile à modérément humide, peu amendée et à l'abandon depuis plusieurs années ;
- prairie de fauche humide, peu amendée et à l'abandon depuis plusieurs années ;
- prairie humide oligotrophe (habitat patrimonial) ;
- végétation enracinée flottante des eaux stagnantes mésotrophes, confinée à la petite mare creusée dans les années 1990 ;
- saulaie non marécageuse à *Salix aurita* et *Salix cinerea* ;
- fourrés sur sols frais neutroclines à acidoclines ;
- aulnaie marécageuse acidophile (habitat patrimonial), où la violette des marais (*Viola palustris*) et l'agrostis des chiens (*Agrostis canina*) sont présents.

FAUNE REMARQUABLE

La faune demeure peu connue, mais la structure de la végétation paraît très favorable pour l'avifaune des paysages bocagers.

On peut d'ores et déjà souligner l'observation répétée du hibou des marais (*Asio flammeus*), ainsi que la présence, durant les migrations et en période hivernale, de la grande aigrette (*Ardea alba*), du busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) et du milan royal (*Milvus milvus*). La mésange boréale (*Poecile montanus*), en régression au niveau régional, a aussi été entendue, tandis que le tarier des prés (*Saxicola rubetra*), l'un des oiseaux les plus menacés de nos régions, a été observé de passage.

Du point de vue herpétologique, on note au moins la présence du lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), de la grenouille rousse (*Rana temporaria*) et de la grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*), l'identité de cette dernière restant cependant à confirmer sur base des émissions vocales.

Parmi les insectes observés, on retiendra plus spécialement deux orthoptères indicateurs des biotopes ouverts très humides (marais et prairies marécageuses) : le criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) et le conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*).

ETAT GENERAL DE CONSERVATION

L'abandon des prairies de fauche mésophiles humides a favorisé la densification du tapis herbacé et entraîné une diminution de la richesse floristique, tout en laissant cours à la colonisation par les ligneux comme les saules.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le cerisier tardif (*Prunus serotina*) est présent sur le site.

CADRE 4 : MESURES GENERALES DE GESTION**AMELIORATION ET CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES**

Les objectifs de gestion viseront prioritairement la restauration des prairies de fauche mésophiles et humides.

Le fauchage des zones à restaurer se fera en veillant à travailler en rotation, de manière à maintenir des zones refuges. Les produits de la fauche seront idéalement exportés pour ne pas enrichir le sol en matière organique. On prendra néanmoins soin d'établir sur le site des tas de foin au niveau des lisières ensoleillées, comme micro-habitats très recherchés par la couleuvre à collier pour la ponte.

Le but n'étant pas d'uniformiser le site, mais au contraire de diversifier au maximum le couvert végétal, tant dans sa composition que dans sa structure, d'autres méthodes de gestion pourront être envisagées comme le pâturage extensif par des bovins rustiques.

Des coupes dans la bande boisée centrale, ainsi que l'ouverture de couloirs, viseront à atténuer l'ombrage sur la prairie, à permettre de meilleures connexions et à augmenter les lisières.

Les branchages et bois issus de ces abattages seront entassés sur les lisières bien éclairées pour servir de gîtes à la petite faune. D'une manière générale, on veillera à augmenter au maximum le volume de bois mort au sol et sur pied, tant en prairie que dans le sous-bois.

L'aulnaie marécageuse sera quant à elle strictement protégée en évitant toute intervention de nature à la dégrader.

De même, les fourrés de saules pourpres feront l'objet d'une attention particulière, l'espèce étant rare en Ardenne et connue pour accueillir une riche entomofaune associée.

La création de quelques mares dans des zones bien choisies (au nord de l'Eau Noire par exemple) permettra d'augmenter les potentialités d'accueil du site pour la faune aquatique.

On veillera particulièrement à éradiquer le cerisier tardif, tant qu'il en est encore temps.

ACCÈS DU PUBLIC

Le public ne sera autorisé à pénétrer dans la réserve qu'accompagné du personnel du Département de la Nature et des Forêts ou d'une personne mandatée par cette administration.

DÉROGATIONS CONCERNANT LES ESPÈCES ANIMALES

La gestion des populations animales est autorisée par dérogation à la loi sur la conservation de la nature car ces populations peuvent dans certains cas présenter une menace pour les objectifs de conservation de la réserve.

IMPACT PAYSAGER

La gestion de la réserve maintient le caractère bocager du paysage.

CADRE 5 : ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN PARTICULIER DE GESTION

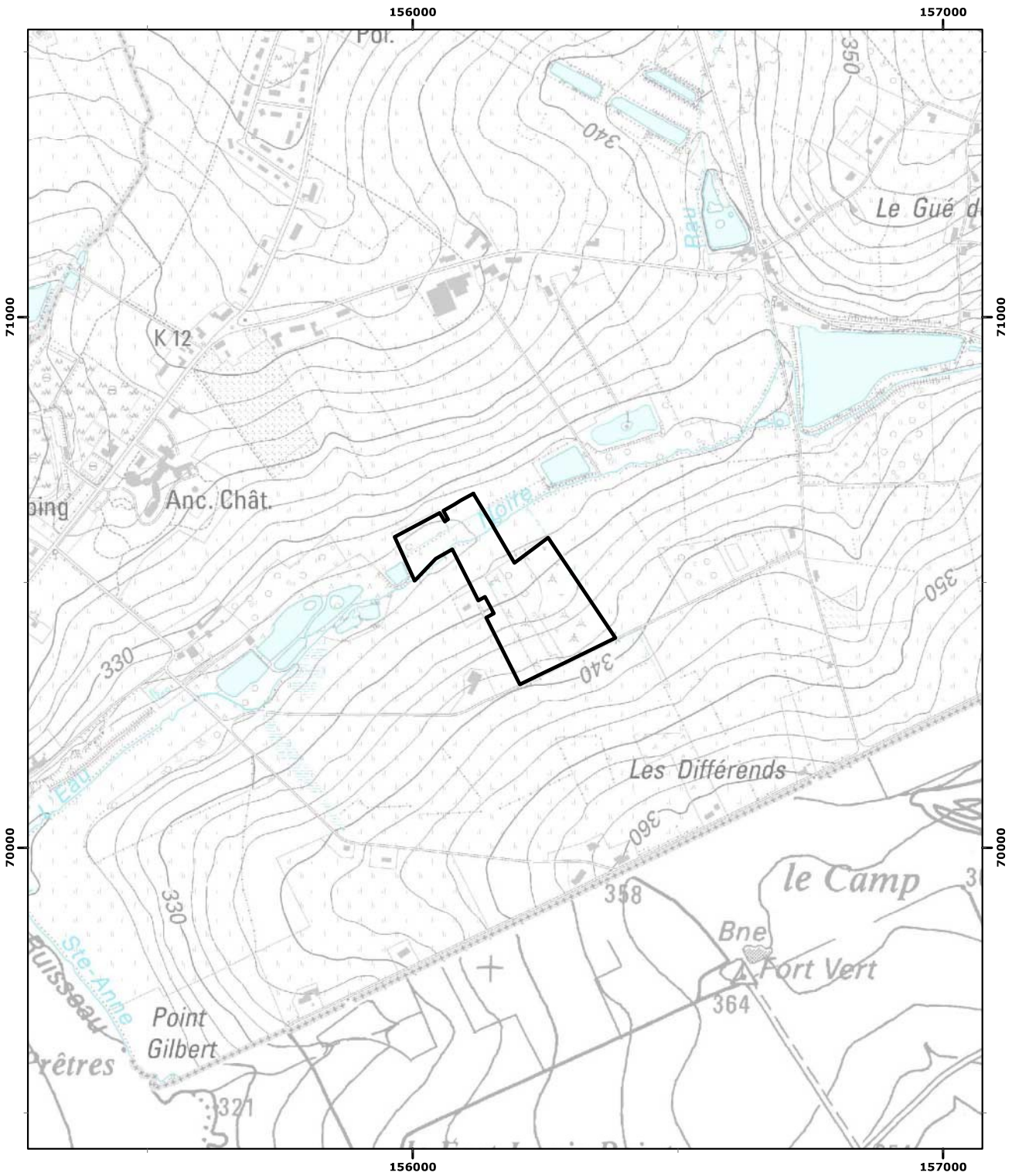
L'enquête publique a été réalisée par la commune de Couvin du 22 novembre 2019 au 23 décembre 2019.

Des observations ont été émises par Madame Fernande Duval en tant que propriétaire d'une partie des terrains agricoles adjacents à la réserve naturelle.

Celle-ci rapporte ses inquiétudes quant à ses besoins d'entretien et de drainage d'une zone tampon en bordure de ses parcelles agricoles.

Une entrevue a été organisée en présence d'un représentant du DNF, afin de concilier les besoins de chacun et d'expliquer les nouvelles mesures de gestion prévues dans la réserve naturelle (fauchage en vue de restaurer les prairies abandonnées voire pâturage extensif par des bovins rustiques, attention à porter aux fourrés de saules pourpres - espèce rare en Ardenne et connue pour accueillir une riche entomofaune associée...). Cette entrevue a permis de comprendre les souhaits de Mme Duval, en précisant que la gestion future du site devrait justement mieux rencontrer ses attentes, en atténuant certains « manques d'entretien » notamment en bordure de site. Les écoulements naturels d'eau pourraient justement être davantage valorisés in situ (mares, renforcement des milieux humides) en réduisant les problèmes de drainage en limite de site.

Réserve naturelle domaniale
'La Rosine'
à Cul-des-Sarts (Couvin)



Le (La) Ministre-Président

Le (La) Ministre

Vu pour être annexé à l'Arrêté du gouvernement wallon du

03/11/2022

 RND

Echelle : 1:10 000
Carte(s) IGN : 62/4 S

(c) Institut Géographique National - IGN

 Wallonie
environnement
SPW



Coordonnées Lambert belge 1972